



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Accord sur les salaires des minima dans la branche du Froid

Le 6 février et le 20 mars 2019 se sont tenues les négociations sur les salaires minima de la branche du Froid pour l'année 2019.

FO Métaux a revendiqué une augmentation de 3% sur l'ensemble de la grille, en expliquant que nous souhaitons une augmentation conséquente pour les salariés de la branche afin d'augmenter considérablement leur pouvoir d'achat.

Le 20 mars, suite à une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1,9 % applicable au 1^{er} avril 2019, et avec une augmentation de la prime d'ancienneté qui passe de 4,94 € à 5 €.

FO Métaux sera signataire et se félicite de cet accord qui récompense le travail des salariés de la branche.

Paris, le 20 mars 2019

Contact :

Nathalie CAPART 06 31 36 29 44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Froid